



Grève et manifestations le 21 septembre Pour l'abandon des ordonnances Macron contre le Code du Travail Code du travail – Statuts : Tout est lié !

Le 12 septembre, 400 000 salariés du public comme du privé se sont mobilisés contre les ordonnances Macron sur le Code du travail. Ils ont démontré leur clairvoyance : il n'y a pas d'étanchéité entre les projets contre les droits des salariés du privé et ceux contre les agents du public. C'est bien la baisse du coût du travail et les destructions des garanties collectives de tous qui sont dans la ligne de mire.

Dans la continuité de son engagement pour l'abrogation de la loi El Khomri, le SPASEEN-FO, appelle à la grève le 21 septembre. Avec sa fédération, la FNEC FP-FO, le SPASEEN-FO participera aux mobilisations !

Voici des exemples de mesures parmi les 36 présentes dans les ordonnances :

PRIVE	<ul style="list-style-type: none">➤ Aggravation de l'inversion de la hiérarchie des normes (loi El Khomri) : chaque entreprise pourrait mettre en place un accord moins favorable que la loi ou la convention collective de branche dans de nombreux domaines, y compris la définition de la quasi-totalité des primes (ancienneté, 13^e mois, panier, vacances...);➤ Dérogation de l'accord de branche sur la loi concernant les CDD, l'intérim et les contrats de chantier : un encouragement pour précariser et flexibiliser tous azimuts ;➤ Affaiblissement des capacités de négociation des organisations syndicales, au détriment des garanties collectives des salariés ;➤ Plafonnement (et donc baisse) des indemnités versées en cas de licenciement abusif ;➤ Facilitation des licenciements pour les employeurs ...
--------------	--

Ces mesures prises se situent dans un ensemble de mesures d'austérité et d'annonces contre la protection sociale collective (hausse de la CSG d'1,7 point, assurance chômage, assurance maladie, retraites...). Et notamment dans la Fonction publique :

PUBLIC	<ul style="list-style-type: none">➤ Gel du point d'indice➤ Suppression de 120 000 postes de fonctionnaires➤ Suppression de 149 000 contrats aidés dès 2017, dont 20 000 dans l'Education nationale➤ Projet de vider les Commissions administratives paritaires de leurs prérogatives,➤ Rétablissement du jour de carence➤ Réduction du budget de l'éducation nationale de 75 millions d'euros et de 331 millions pour l'enseignement supérieur dès 2017 avec l'annonce d'un budget encore plus « serré » en 2018
---------------	---

FO, pour qui ces textes inacceptables sont une régression sociale, ne signera pas !
Dans ce contexte, la Fédération nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation professionnelle – FO a déposé un préavis de grève pour le 21 septembre.

Stop à l'austérité 
www.force-ouvriere.fr

**Pour le retrait des ordonnances Macron
contre le Code du travail,
tous en grève le 21 septembre !**